



GROUPE D'ETUDE DU MEROU

Assemblée générale

à Montpellier le 9 février 1996

Membres présents :

F. AMET, M. ANDRE, F. BACHET, J.L. BINCHE, M. CANTOU, E. CHARBONNEL, C. CRUELLS, E. FAURE, J. HARMELIN, N. HIREL, J.Y. JOUVENEL, P. LELONG, P. LOUISY, P. MOSCONI, P. MOUTON, J.P. QUIGNARD, P. ROBERT, F. SOURBES, E. VOLTO.

Membres excusés :

F. ARRIGHI, G. BARNABE, C. CHAUVET, J.M. CULIOLI, P. FRANCOUR, A. GILLI, T. GOUTTENOIRE, R. GRANGE, LEJEUNE, G. OLIVER, J.P. PANZANI, A. ROSENFELD.

La séance est ouverte à 10h30.

Le professeur J.P. Quignard prononce quelques mots de bienvenue aux membres du G.E.M. réunis pour cette assemblée générale accueillie à la Maison de l'Environnement de Montpellier.

Rapport moral par J.L. Binche, président du G.E.M.

- La thèse de T. Gouttenoire, sur les parasites des mérous montre qu'il n'y aurait pas de migration massive d'individus adultes entre la Tunisie et l'Espagne.

- P. Louisy a effectué un travail très intéressant sur la méthodologie de l'étude du comportement du mérou dans la réserve de Cerbères-Banyuls. Il nous présentera ce travail en fin de séance.

- Projet de coopération interrégionale entre espaces protégés marins en Méditerranée : ce projet est coordonné par le Conseil Régional des Pyrénées Orientales ; il vise à harmoniser la gestion et la législation des aires protégées, à transmettre le savoir-faire. Le G.E.M. peut-il intervenir dans ce projet en tant que consultant ou conseil scientifique pour les questions concernant le mérou et son biotope ? Il y aurait des possibilités de financement européen et une certaine reconnaissance internationale pour le G.E.M. Nous sommes d'accord sur le principe d'une participation du G.E.M. à ce projet et attendons d'avoir de plus amples renseignements.

Activités menées en 1995

Inventaires :

- Carry-le-Rouet : recensement cartographique des corbs et mérous dans la réserve par F. Bachet : 6 individus entre 35 et 40 cm. Ceux qui étaient marqués n'ont pas été vus.

- Monaco : comptage de 6 ou 7 mérours, entre 40 et 85 cm, et des corbs par J. Harmelin, M. André, E. Charbonnel, C. Cruells, M. Novi, F. Sourbes et E. Volto.

- Port-Cros : inventaire des corbs et des mérours entre la surface et 15 -20 m sous la direction de J. Harmelin, au printemps et en automne. Une trentaine d'individus ont été recensés. Confirmation de la présence de mérours de petite taille et de moyens au Nord de Port-Cros et à Bagaud. P. Robert indique qu'une carte de répartition des mérours à Port-Cros est en cours.

- Les Embiez : recensement en juillet et en août par P. Lelong. Une trentaine de mérours ont été comptés entre 25 et 95 cm sur 7 sites autour des Embiez. Des fiches d'identité ont pu être faites à partir de photos pour une quinzaine d'entre eux.

. Lâchers :

- 2 mérours relâchés à Carry-le-Rouet par F. Bachet.

. Recrutement :

- J.Y. Jouvenel : aucune observation de jeunes sur 25 km de côtes Catalanes.

. Capteurs :

-Cinq capteurs de différents modèles, installés aux Embiez en août et relevés fin octobre n'ont rien donné. Aucun juvénile de moins de 10 cm n'a été trouvé par les pêcheurs du Brusca cette année.

. Reproduction :

- Un reproducteur de 4 kg environ a été récupéré auprès d'un pêcheur de la Seyne-sur-mer par P. Lelong et confié à M. Cantou. L'obtention de géniteurs vivants ou d'individus matures frais pour tenter une fécondation reste un problème.

- Un comportement de reproduction a été observé à Port-Cros et aux Medas mi-juillet, aux Embiez et à Banyuls mi-août.

. Comportement :

- Présentation des résultats de P. Louisy notamment sur les patrons de coloration. Une publication est en cours.

. Communication :

- *Conférences* : Académie des Sciences de Lyon, Gènes, Taverny, Ajaccio.

- *Presse écrite* : Océan, Mer et Littoral, Octopus, Aquarium magazine.

- *Document G.E.M.* : Le travail de N. Muller est en cours d'impression. Pour la plaquette,

F. Sourbes a terminé l'historique.

- *Nausicàa* :

F. Amet, rappelle que la convention avec le G.E.M. expire cette année mais qu'elle fait l'objet d'une tacite reconduction.

Promotion des actions du G.E.M. : pour intéresser les médias. Il faut leur proposer des actions chocs ou un thème accrocheur (reproduction, changement climatique...). On pourrait leur présenter, sous cet angle, une mission de comptage. Dans ce

cas, le G.E.M. délèguera un de ses membres spécialement chargé des relations avec la presse, de façon à libérer les autres participants à la mission.

- *Divers* :

P. Robert propose de distribuer aux clubs de plongée des fiches d'observation avec références aux différentes livrées observées et décrites par P. Louisy. Il rappelle qu'il centralise les articles de presse à Port-Cros. La diathèque est à la disposition des membres du G.E.M. pour usage interne. La publication de photos ne peut se faire qu'avec l'accord des auteurs.

M. Cantou a contacté les fabricants d'arbalettes qui sont d'accord sur le principe de joindre à leur produit une notice sur la protection et la réglementation. Il faut mettre au point le produit et le chiffrer.

Rapport financier

Lecture et approbation à l'unanimité moins une abstention, du rapport financier (ci-joint) présenté par le trésorier. Le bilan fait apparaître un solde créditeur de 147 695,25 F au 02/01/96.

Election statutaire du conseil d'administration

Se présentent et sont élus à l'unanimité moins deux abstentions : F. Bachet, J.L. Binche, M. Cantou, J.M. Cullioli, J. Harmelin, P. Lelong, J.P. Quignard, et P. Robert.

J.L. Binche ne désirant pas renouveler son mandat présidentiel, un nouveau bureau est élu :

Président : P. Robert

Vice-président : M. Cantou

Secrétaire : P. Lelong

Trésorier : F. Bachet.

Le nouveau président remercie J.L. Binche pour l'action qu'il a menée pendant 10 ans au sein du G.E.M.

Actions pour 1996

. Inventaire à Port-Cros :

Mission prévue du 7 au 11 octobre. Une vingtaine de plongeurs et apnéistes serait nécessaire. Cette mission pourrait faire l'objet d'une forte médiatisation.

. Recrutement :

P. Francour centralise toutes les données disponibles. Des capteurs seront installés à différents endroits au moment de la reproduction ; le comité scientifique de Port-Cros décidera s'il est possible d'en mettre dans le parc.

. Reproduction :

La recherche de géniteurs continue. Il faut mettre au point un protocole qui permette de déceler le début de la période de reproduction et les observations à faire. P. Louisy fera un exposé pour sensibiliser les gardes de Port-Cros.

. Comportement :

P. Louisy est prêt à continuer son étude mais la suite dépendra de sa situation professionnelle.

. Parasitologie :

G. Oliver est toujours à la recherche d'échantillons.

. Génétique des populations :

E. Faure propose une première étude de biologie moléculaire du gène : il a besoin simplement d'un cm² de nageoire conservé dans l'alcool à 70°. Pour une première approche, il faudrait des échantillons provenant du littoral méditerranéen nord occidental, de Corse, des Baléares, de Tunisie, des Açores, et du Sénégal. Un budget de 10 000 F environ est nécessaire.

. Communication :

Sortie du document G.E.M. La plaquette devrait être éditée par Ouest-France. P. Louisy pourrait prendre en charge sa rédaction à condition d'obtenir un financement.

. Moratoire :

Le moratoire d'interdiction de chasse sous-marine du mérou se termine en 1997. Le G.E.M. fera un courrier à l'administration des affaires maritimes afin d'obtenir son renouvellement. Il demandera à ce qu'il soit étendu à toutes formes de pêche.

. Anniversaire :

Le G.E.M. fête son dixième anniversaire cette année. Une manifestation spéciale pourrait être organisée à l'occasion de la mission Port-Cros en octobre.

Informations diverses

- J.P. Quignard présente une cassette vidéo de chasse sous-marine commercialisée avec la mention : "Equipe de France de chasse sous-marine". Tournée en Tunisie, à la Galite, qui est une réserve, elle montre un véritable massacre de mérous, corbs, sépioles. L'ambassade de France a été saisie et un procès est en cours. Le G.E.M. doit prendre position et incite la F.F.E.S.S.M. à sanctionner les auteurs.

- F. Sourbes nous montre une publicité pour le magazine APNEA, parue dans ce même périodique, montrant un chasseur avec des mérous. Le G.E.M. va demander à toutes les revues d'éviter d'associer chasseur et mérou, ou, au pire d'y adjoindre dans ce cas, une mention d'avertissement : "Attention, le mérou est interdit à la chasse sur le territoire français".

La séance est levée à 17 heures.